

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2018

ORGANISMES EXTÉRIEURS AU PARLEMENT - (N° 840)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL3

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les subventions versées représentent « 12 % du PIB français » selon Viviane Tchernonog. En 2012, le budget du secteur des associations s'élève à plus de 70 milliards d'euros. Aussi « réduire de moitié les subventions, c'est réaliser une économie de 15 à 20 milliards d'euros » écrit Contribuables Associés. Cet article de loi compte créer un nouveau fonds pour le développement de la vie associative. Il serait plus judicieux de se servir sur les sommes colossales déjà versées aujourd'hui.